

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 55 (1975)
Heft: 1

Artikel: Le financement de l'énergie
Autor: Laure, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le financement de l'énergie

Depuis la crise pétrolière d'octobre 1973, l'opinion publique a été largement sensibilisée aux problèmes de l'énergie en général, et notamment à celui du volume considérable des investissements à réaliser en ce domaine dans les prochaines années, pour pouvoir satisfaire les besoins futurs.

De fait, les événements ont servi de révélateur à une situation latente que certains pressentaient depuis quelque temps déjà. En particulier, les grandes banques à vocation internationale étaient déjà très préoccupées par ces problèmes et leurs implications financières, et recherchaient des solutions nouvelles pour les résoudre.

On peut toutefois s'interroger sur la nécessité de traiter le financement de l'énergie de façon particulière, et de considérer les investissements à réaliser dans ce domaine comme différents des grands investissements industriels auxquels les banquiers sont accoutumés. En fait, ces investissements présentent un certain nombre de caractères bien spécifiques qui ont conduit à rechercher des solutions de financement qui y soient adaptées.

Tout d'abord, remarquons que les montants sont très considérables. Pour donner quelques exemples dans le secteur pétrolier, on peut indiquer qu'une plate-forme de forage semi-submersible coûte entre 150 et 200 millions de francs français, un navire de forage à positionnement dynamique environ 300 millions de FF, un kilomètre de pipe-line sous-marin 15 à 20 millions de FF. Au niveau du développement des champs pétroliers, les sommes mises en jeu sont énormes : ainsi, la mise en exploitation du gisement de Forties (Mer du Nord) reviendra approximativement à 6 milliards de FF pour une capacité de production de vingt millions de tonnes par an, ce qui représentera le quart des actifs de la British Petroleum.

Dans le domaine du gaz, les prix sont encore plus impressionnantes : 3 à 4 milliards de FF pour une usine de liquéfaction de gaz naturel d'une capacité de 10 milliards de mètres cubes par an, 500 millions de FF pour un méthanier de 125 000 mètres cubes.

Dans le domaine nucléaire, les ordres de grandeur sont similaires : 1,5 à 2,2 milliards de FF pour une centrale nucléaire de 1 000 mégawatts, de 10 à 12 milliards de FF

pour une usine d'enrichissement d'uranium de 10 millions d'UTS de capacité.

De surcroît, la durée de construction de ces investissements est extrêmement longue : 6 à 7 ans pour les centrales nucléaires, 3 à 4 ans en général pour les autres investissements. Dans ces conditions, les devis initiaux se trouvent rapidement dépassés en raison des hausses de prix qui interviennent entre l'ouverture des chantiers et la mise en service des installations. A ces dépassements, il convient d'ajouter les intérêts intercalaires des crédits contractés pendant toute la durée de construction, et qui peuvent renchérir de 20 à 30 % le coût de l'investissement.

En rapprochant les exemples donnés plus haut des sommes susceptibles d'être appelées annuellement sur les marchés des capitaux tant nationaux qu'internationaux, ou des crédits que peut accorder un banquier (1), on constatera aisément qu'il est nécessaire, pour financer de tels investissements, de constituer de puissants syndicats de banques, et la pratique montre que dans ce domaine le montage d'un crédit ou d'un emprunt obligataire international groupe souvent plusieurs dizaines de banques.

Ce d'autant que si les montants sont considérables il est souvent nécessaire de surcroît que les concours financiers apportés soient de longue durée car l'amortissement économique de l'investissement peut excéder 15 à 20 ans. La complexité ainsi introduite est encore renforcée par les problèmes posés aux financiers quant à l'évaluation des risques et au montage des systèmes de garanties nécessaires. En effet, le risque technique que présentent ces investissements qui font presque toujours appel à des technologies nouvelles rapidement frappées d'obsolescence, peut être dans certains cas important, et s'ajoute au risque économique. Enfin, le contexte parfois incertain dans lequel s'implantent ces investissements peut ajouter une dimension politique aux risques déjà mentionnés.

Ces divers éléments expliquent que les schémas ima-

(1) A ce sujet, rappelons que les impératifs réglementaires américains limitent par exemple les interventions de la plus grande banque mondiale, la Bank of America, à 150 millions de \$; la prudence lui impose peut-être un plafond inférieur.

ginés par les banquiers pour apporter les concours financiers nécessaires dans de bonnes conditions de sécurité soient en général assez complexes. En effet, de plus en plus souvent c'est le projet dans son ensemble que finissent les banques, et non plus seulement une société dont la signature n'est plus jugée suffisante pour garantir les concours apportés. Dans ces conditions, la nécessité de gager les crédits consentis, soit sur les investissements soit sur la production, implique des montages financiers où les aspects techniques sont très étroitement mêlés aux aspects bancaires.

Ainsi, pour financer la mise en développement d'un gisement de pétrole, des banquiers ont imaginé de créer une société dont ils se sont assurés le contrôle ; ils consentent à cette société des crédits que celle-ci prête à son tour à la compagnie pétrolière exploitant le gisement, pour effectuer les investissements nécessaires. La compagnie pétrolière signe avec la société de financement un contrat de vente d'une certaine partie de la production, et le prêt effectué par la société s'analyse comme une avance à la commande. La société revend ensuite le pétrole à la compagnie pétrolière à un prix convenu d'avance, avec une marge permettant le service des crédits ou des emprunts qu'elle a contractés auprès de ses actionnaires banquiers. Dans une opération de ce genre, le gage des banquiers est essentiellement constitué par la production d'huile et les réserves de pétrole contenues dans le gisement, ce qui implique de les évaluer avec soin (ce que font les banquiers avec l'aide de cabinets de « consultants » pétroliers indépendants). Il va sans dire qu'un tel schéma, simple peut-être dans son principe, est extrêmement complexe à monter, compte tenu en particulier du nombre des protocoles, contrats, conventions à négocier et établir entre les parties.

Pour être à même de recueillir des capitaux en quantité importante et par ailleurs de disposer d'équipes spécialisées d'une haute technicité, un certain nombre de grandes banques ont donc jugé préférable de s'associer et de tenter de résoudre ensemble les problèmes du financement de l'énergie.

C'est ainsi qu'a été constituée en 1973 la Compagnie internationale pour le financement de l'énergie nucléaire (CIFEN), dont l'objet est de participer au financement de grands projets d'investissements dans le monde ; la CIFEN dont le siège est à Luxembourg, dispose d'une filiale à Paris, et regroupe des banques représentant six pays d'Europe, les Etats-Unis et le Japon.

Par ailleurs, c'est au sein de FINERG que se sont associées huit grandes banques européennes : la Société

Générale, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Suisse, la Société Générale de Banque (Belgique), l'Amsterdam-Rotterdam Bank, la Midland Bank, la Bayerische Vereinsbank, et le Banco Urquijo.

Le groupement FINERG, ainsi représenté dans les principaux pays d'Europe, a une vocation très large puisqu'il est en mesure d'assurer l'étude et le financement des investissements énergétiques les plus importants dans le monde entier, et pour les équipements les plus divers. C'est ainsi que, dans le secteur des hydrocarbures, les études de financement peuvent porter sur les moyens de prospection, sur la mise en exploitation, sur les moyens de transports et d'acheminement, sur la transformation. Il en est de même pour les projets s'appliquant aux combustibles fossiles solides. Le secteur de l'électricité, d'origine classique ou nucléaire, offre également un vaste champ d'activité aux opérations de FINERG, qu'il s'agisse du financement des différents types de centrales et des équipements annexes, ou de celui du cycle de combustible nucléaire. De même, les nouvelles sources ou formes d'énergie pourront offrir, dès qu'elles auront fait la preuve de leur rentabilité économique, l'occasion de multiples projets d'investissements.

FINERG, qui groupe des banques de dimension internationale, peut fournir des services très complets en matière d'ingénierie financière, en proposant les montages financiers les mieux adaptés aux besoins. Le groupement dispose pour ce faire de financiers capables de prendre en compte les diverses données économiques, juridiques, fiscales, internationales des projets étudiés, mais aussi d'ingénieurs susceptibles d'appréhender l'aspect technique des problèmes soulevés pour le relier à leur aspects financier.

En dernier lieu, il convient de mentionner le groupement d'emprunt GIFATOME qui a pour objet d'assurer le financement de l'énergie nucléaire en France, en faisant appel aux différents marchés financiers ; il associe la Banque Nationale de Paris, le Crédit Lyonnais et Lazard Frères, auxquels se sont joints un certain nombre de grands industriels œuvrant dans le secteur nucléaire.

Le « défi » imposé aux grands pays industrialisés pour assurer dans les prochaines années leur approvisionnement énergétique n'a donc pas tardé à être relevé, pour ce qui les concerne, par les principales banques de ces pays ; comme on l'a vu, leur tâche, difficile et de longue haleine, consiste autant à réunir des capitaux considérables qu'à les mettre en œuvre dans les meilleures conditions en tenant compte des nombreuses contraintes spécifiques au secteur de l'énergie.